APPENDICE No 5

M. HENRY: \$1,093,500.

Sir Henry Drayton: Cela représente le coût, tout aussi bien que l'autre montant. Tout de même, je ne sais pas trop si nous devons nous attarder à cela; je veux revenir sur cette déclaration dans la suite.

M. Kyte: Je propose que cet item soit approuvé.

Sir Henry Drayton: Je ne m'y oppose pas à la condition d'obtenir le renseignement dont je vous ai parlé.

Le président: Proposé par M. Kyte, appuyé par sir Henry Drayton que l'item 137 soit approuvé.

La motion est adoptée.

Le président: Cela termine pratiquement nos travaux, exception faite de la préparation du rapport.

On étudia ensuite la question de l'impression du rapport.

Proposé par M. Kyte que la partie des témoignages ayant trait à l'hôtel Scribe soit imprimée.

Proposé par M. Stork que le débat sur le chemin de fer de la baie d'Hudson soit aussi imprimé.

Proposé par sir Henry Drayton que le rapport en entier soit imprimé.

(Les propositions de M. Kyte et de M. Stork sont retirées et la motion de sir Henry Drayton est adoptée.)

Proposé par l'honorable M. Graham que le Président nomme un sous-comité pour la préparation du rapport qui sera soumis à l'approbation du comité.

La motion est adoptée, la formation du comité sera annoncée plus tard.

Le président: Messieurs, avant de terminer nos travaux, sir Henry Thornton désirerait dire quelques mots.

Sir Henry Thornton: Permettez-moi de dire tout simplement ceci. C'est la première fois que les officiers et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer un comité de la Chambre des Communes et d'étudier diverses questions qui ont trait au Système des chemins de fer Nationaux du Canada. J'aimerais à vous dire bien sincèrement que je considère ces délibérations comme des plus utiles à l'Administration. Il y a eu, naturellement, certains sujets de contention, mais je serais porté à les envisager plutôt comme l'assaisonnement qui rend l'aliment plus savoureux pour le palais. Il est absolument essentiel, à mon avis, qu'il existe certains moyens de discussion et de communication entre l'Administration du Système des chemins de fer et les représentants des actionnaires, la population du Canada, et ces représentants sont, naturellement, les membres du Parlement fédéral. Or, toutes les discussions soulevées ici, à mon point de vue, nous ont grandement éclairés, nous ont été d'un grand service, et je ne puis que désirer que l'on trouvera certains moyens de permettre à l'Administration d'étudier, de concert avec un comité autorisé de la Chambre, les diverses questions au sujet desquelles certains malentendus pourraient encore exister. J'espère que l'on fera quelque chose en vue d'en arriver à ce résultat. Pour ce qui regarde les membres du présent comité, bien qu'en toute probabilité leurs devoirs et leurs responsabilités n'iront pas plus loin que la publication du rapport et l'ajournement de la Chambre, tout de même j'aimerais beaucoup pouvoir étudier avec eux de temps à autre, non seulement cette année, mais dans les années qui suivront, si je suis encore ici, les questions qui intéressent la population du Canada et son système de chemins de fer, et d'étudier ces questions avec les représentants autorisés de la population et qui sont nécessairement les membres de la Chambre des Communes.